

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2009 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI vingt cinq juin deux mille neuf

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :**

**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Nicole BARBIN, Michel FANGET, Roger GIRARD, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET**

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :**

**Sandrine CLAVIERES**

*Monsieur Alain MARTINET préside la séance pour la question n°1 (Compte Administratif 2008).*

*Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL et quitte la séance à partir de la question n° 3.*

*Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 5.*

*Monsieur Philippe BOHELAY donne pouvoir à Madame Jacqueline CHAPON et quitte la séance à partir de la question n° 14.*

*Madame Odile SAUGUES donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance à partir de la question n°16.*

*A partir de la question n° 18, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.*

## **RAVALEMENT DE FAÇADES IMMEUBLE "LE GRAND HOTEL" 2 PLACE DE JAUDE**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la campagne de ravalement de façades obligatoire lancée sur la Place de Jaude, les copropriétaires du Grand Hôtel ont engagé une étude pour procéder à la réfection extérieure de cet immeuble.

Le montant prévisionnel des travaux de ravalement est évalué à 212 807,12 € pour une surface de façades de 1 906 m<sup>2</sup>, ce qui induit un montant de subvention Ville de 15 248 €, conformément aux dispositions en vigueur pour cette opération.

Suite à plusieurs visites sur place de la Commission Façades et rencontres avec les représentants des copropriétaires et de leur Architecte, la couleur gris clair a été retenue pour les façades et blanc cassé pour les modénatures, en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Un projet d'enseigne, en harmonie avec l'ensemble de la façade, doit être élaboré et pourra également être subventionné à hauteur maximum de 1 500 € par unité commerciale.

Enfin, compte tenu de l'impact visuel de cet immeuble sur la Place de Jaude et de sa grande qualité architecturale, les copropriétaires ont imaginé sa mise en valeur par l'éclairage de ce bâtiment avec l'installation de 28 projecteurs LED et de 10 appliques LED moyennant le prix de 32 600 € H.T.

Dans ce contexte, et en continuité avec la démarche d'embellissement de la Place de Jaude engagée par la Municipalité, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire :

- à attribuer une subvention complémentaire pour la mise en lumière de l'immeuble,
- à en fixer le montant à 6 000 €.

étant précisé que les crédits correspondants sont disponibles sur le Budget 2009.

### **DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 juillet 2009

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint,

Dominique ADENOT